



Pension alimentaire à un enfant qui ne donne plus de ses nouvelles

Par **tekos**, le **21/10/2008** à **10:26**

J'ai envoyé une lettre recommandée à la mère de mes deux filles pour obtenir des nouvelles de ma fille ainée qui viens de réussir son examen d'ingénieur à Toulouse. Aucune nouvelles ! Dois- je continuer à verser une pension alimentaire pour cet enfant qui ne me parle plus depuis 7 ans car formaté par sa mère ?

Cordialement

Par **jeetendra**, le **21/10/2008** à **10:57**

bonjour, la réponse est oui si votre fille maintenant ingénieur n'a pas encore trouvé du travail, donc non autonome financièrement, cordialement

Par **tekos**, le **21/10/2008** à **11:54**

Je ne sais pas si elle a trouvé un travail car je n'ai aucune nouvelle - Si elle est autonome financièrement je soupçonne sa mère de garder le silence là dessus pour bénéficier de la pension alimentaire

Cordialement

Par **tekos**, le **03/11/2008** à **11:20**

Je n'ai toujours pas eu de réponse satisfaisante au sujet du silence de la mère et l' obligation de continuer à verser une pension alimentaire !

Merci de bien vouloir m' informer de la conduite à tenir.

Cordialement